

Quoi de neuf ?

Les états généraux de la bioéthique !

Sommaire

Éditorial	1-2
Journée d'étude sur le péché	2-3
Colloque 2018 à Paris	3-5
Le mot de la trésorière	6

« Rien de nouveau ! » m'a dit un diacre permanent lors d'une conférence sur ce thème incontournable en 2018...

Pour cette troisième révision de la loi française de 1994 relative à la bioéthique, l'enjeu fondamental est : « Quel monde voulons-nous pour demain ? ».

Or les excellentes publications du groupe de travail sur la bioéthique avec Mgr Pierre d'Ornellas en 2009-2010 lors de la précédente révision de cette loi en 2011, ainsi que ses publications en 2015 lors de la révision de la loi Léonetti sur la fin de vie sont pleinement d'actualité. Donc rien de très nouveau mais un appel renouvelé au dialogue patient, vigilant, argumenté avec toutes les personnes de bonne volonté sur les enjeux permanents de ces domaines sensibles que sont la procréation médicalement assistée, la recherche sur l'embryon, la fin de vie, l'intelligence artificielle, les prélèvements d'organes etc , et qui font l'objet des débats. Compte tenu des problématiques techno-scientifiques et de demandes sociétales actuelles, il semble possible de signaler plusieurs enjeux transversaux permanents.

Respect de la dignité

D'abord un enjeu anthropologique : la valeur clé est le respect de la dignité de tout être humain, y compris le plus vulnérable, mais qu'est cette dignité ? Les chrétiens, à l'instar de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, reconnaissent la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine. Cette dignité est inaliénable et ne peut pas se perdre. Certes la DUDH ne se prononce pas sur la dignité avant la naissance. Mais les connaissances scientifiques actuelles montrent qu'il n'y a pas de possibilité de désigner un autre seuil d'entrée dans l'humanité que la fécondation. Cette dignité implique qu'aucun être humain ne puisse être instrumentalisé, et que son unité somato-psycho-spirituelle et sociale soit toujours respectée.

Mais une autre conception de la dignité est présente dans les débats : c'est l'évaluation subjectiviste de la dignité. Chacun décide alors souverainement de sa dignité. Cette dignité peut être perdue dans les états de grande dépendance physique et /ou psychique ; elle peut ne pas encore exister dans les tout débuts de la vie humaine. Cette conception va de pair avec une anthropologie ultra libérale très individualiste et un dualisme de type néognostique qui pense le corps comme un objet.

Philosophie du droit

Un deuxième enjeu se situe au niveau de la philosophie du droit : si le droit encadre des pratiques, au nom de quoi le fait-il ? Deux options philosophiques sont possibles. D'abord l'option « personnaliste » ou « communautaire », c'est-à-dire celle du droit objectif qui repose sur le droit naturel et assure le bien commun. Cette option qui fait partie du patrimoine des grandes traditions

Association de théologiens pour l'étude de la morale

Président : Alain Thomasset, Centre Sèvres, 35 bis, rue de Sèvres, 75006 Paris

Vice-Président(e)s : Cécile Renouard, Centre Sèvres, 35 bis, rue de Sèvres, 75006 Paris

Éric Gaziaux, Faculté de théologie, Grand-Place, 45, B-1348 Louvain-la-Neuve

Trésorière : Catherine Fino, Theologicum, Institut Catholique de Paris, 21 rue d'Assas, F-75006 Paris

Secrétaire : Françoise Niessen, Séminaire Saint-Sulpice, F-92130 Issy-les-Moulineaux

Siège social : Bibliothèque du Saulchoir, 43 bis rue de la Glacière F-75013 Paris

Site web : www.ethique-atem.org

juridiques de l'humanité est aussi celle de l'Eglise Catholique. Le droit reflète alors les valeurs constitutives de l'humanité de l'homme qui ont reçu une expression contemporaine dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et qui doivent être garantis par l'Etat.

Selon une autre option, dite positiviste ou libérale, le droit est une instance autonome. Les partisans de cette option rejettent toute référence à des fondements anthropologiques ou à des considérations éthiques. Le droit se situe alors dans une logique utilitariste. Il est une convention arbitraire qui se contente d'enregistrer et d'entériner les évolutions sociétales et de protéger les libertés individuelles.

La vocation de la médecine

Le troisième enjeu est celui de la conception de la médecine. Quelle est sa vocation ? Depuis Hippocrate, la médecine a comme mission de prévenir les maladies et de soigner les malades. En conséquence elle peut et doit soulager des souffrances.

Mais l'incapacité à procréer des personnes seules et des couples de même sexe n'est pas pathologique et ne relève donc pas de la médecine. Dans un autre domaine, la fin de vie, la mission de la médecine n'a jamais été d'achever les malades. De telles pratiques confiées à la médecine produiraient une distorsion du rôle des professionnels de santé réduits à des prestataires de service et non plus considérés comme des soignants. Ajoutons que la médecine n'a pas non plus vocation à soulager, voire à supprimer, toutes les souffrances, et encore moins à en créer de nouvelles (celles des enfants instrumentalisés, par exemple) pour satisfaire des convenances personnelles, comme ce pourrait être le cas dans certaines PMA si celle-ci est ouverte à toutes les femmes

Enfin, le recours à la médecine doit prendre en compte les exigences du bien commun et de la solidarité nationale. Comme le souligne la « position divergente au sein du CCNE » qui figure à la fin de l'Avis n°126 du Comité consultatif national d'Ethique (2017) : « La médecine française est déjà confrontée à des défis qu'elle a du mal à relever : améliorer la prévention, préserver le financement de la santé par la sécurité sociale, réduire les inégalités territoriales. Les moyens humains comme financiers n'étant pas extensibles, ils nous paraissent devoir être concentrés prioritairement sur la réponse aux situations pathologiques et la réduction des inégalités de santé. » Pensons à la situation actuelle des EHPAD.

« Soyez toujours prêts à rendre raison de votre espérance mais avec douceur et respect » (1 Pierre 3, 15-16) : ce verset figure sur les fiches thématiques proposées par le groupe de travail Bioéthique de la CEF en février 2018.

Françoise Niessen

JOURNEE D'ETUDE DE L'ATEM SUR LE PECHE

Jeudi 7 juin- Centre Sèvres- Paris

La notion de péché est centrale pour le christianisme et dans la réflexion de théologie morale, pourtant elle reste mal perçue et demeure source d'incompréhensions pour beaucoup de chrétiens. Ne sommes-nous pas souvent plus victimes que coupables ? Les dimensions sociales ou psychologiques de notre agir ne doivent-elles pas être davantage prises en compte ? De plus, il n'est pas si simple de comprendre le lien entre atteinte à la relation à Dieu et blessure des relations aux autres.

Comment aujourd'hui penser et présenter le péché ? Comment les individus et la société contemporaine abordent-ils la question de la faute et de la culpabilité ? Que dit la Bible à ce sujet ? Que nous apprend la pratique pastorale à ce sujet, notamment les prières de guérison et le sacrement de réconciliation ?

Au programme des interventions et des temps d'échanges et de discussion à partir de l'expérience de chacun comme enseignant, praticiens, confesseur, théologien...

Matin : 9h45-12h45 : diagnostic et réflexion théologique

- le péché dans la Bible (Jean-François Collange, Strasbourg)
- les déplacements de la culpabilité et du rapport à la loi (Jacques Arènes, Paris, ICP)
- la tradition théologique du péché à reprendre aujourd'hui (François Euvé, Sèvres)
- temps de débats et de discussion

12h45-13h45 : Repas sur place (plateaux participation aux frais)

Après-midi : 14h-16h45 : échanges autour d'études de cas

- les prières de délivrance et leur dimension psychologique (Magali Raoul, Chemin neuf)
- discussion autour de la pratique du sacrement de réconciliation aujourd'hui (intervenants présents)
- reprise et conclusion

Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire auprès de alain.thomasset@jesuites.com (en particulier pour le repas de midi : participation 10 €)

Colloque ATEM- 2018 –Paris- 29-31 août

REPENSER L'EDUCATION MORALE POUR AUJOURD'HUI

La nouveauté de la situation sociale et culturelle (éclatement des références éthiques, diversité des cultures, des lieux d'apprentissage, des autorités morales, émergence des réseaux sociaux, influence des médias numériques, présence de la violence, etc.) oblige à reposer la question de la formation morale des jeunes. Comment dans une société plurielle former au jugement et à la vie morale ? Quelle pédagogie mettre en œuvre pour quel objectif ? Quel peut être le rôle de la tradition chrétienne ? Quelles questions théologiques cette situation suscite-t-elle ?

Si le colloque de 2007 avait posé la question de la place de la communauté chrétienne dans la formation morale des sujets (dans la suite du débat face au communautarisme), le colloque 2018 repose la question de manière plus large (c'est la formation morale de tous qui est en jeu) et plus pratique (il s'intéressera aux dimensions pédagogiques et à leurs fondements théologiques).

Organisateurs : Catherine Fino, Dominique Greiner, Alain Thomasset

Programme du colloque

Mercredi 29 août après-midi
(Institut Catholique de Paris, 74 rue de Vaugirard)

Un diagnostic sur les nouveautés de la situation présente : qu'est-ce qui a changé dans les conditions présentes de construction d'un sujet moral chez les jeunes ? Qui produit la normativité morale ? Comment est-elle reçue ?

- 14H : Introduction
- 14H30 : un enseignant - sociologue (Franck Damour)
- 15H : un psychologue (Jacques Arènes)
- 15H30 : PAUSE
- 16H30 : une table ronde composée de moralistes qui reprennent le diagnostic sous forme de questions posées à la théologie morale par sa pratique éducative + débat (Pascaline Lano, Karsten Lehmkülher, Bruno Saintôt)
- 18H : PAUSE
- 18H30 : actualités théologiques
- 19H : repas
- 20-22h : AG de l'ATEM

Jeudi 30 août
(Centre Sèvres-Facultés jésuites de Paris, 35 bis rue de Sèvres)

Matin : des propositions pédagogiques

- 9H : Évolution de la pensée de l'Église au plan pédagogique (François Moog)
- 9H40 : Pédagogie d'initiation et formation de la conscience (Catherine Fino)
- 10H10 : questions
- 10H45 : PAUSE
- 11H15 : la pédagogie du pape François dans *Amoris Laetitia* (domaine familial) et *Laudato Si* (domaine social et environnemental) (Dominique Greiner)
- 12H45 : Repas

Après-midi : les expériences de terrain et leur enseignement

14H – 15H30 :

- Le VALDOCO (éducateurs spécialisés dans la tradition des salésiens)
- L'expérience du CLER dans l'éducation affective, relationnelle et sexuelle
- La relecture des expériences de volontariat (DCC, Inigo).
- Trois doctorants en pédagogie présentent leur thèse.
- La presse jeune chez Bayard : les questions et comment y répondre ?
- 15H30 – 16H15 : Remontée convictions / questions
- 17h20-18h30 : Visite détente : Musée du quai Branly – visite thématique sur les rites d'initiation.
- 19h : Célébration œcuménique : Église saint Ignace
- 19h30 : Repas festif :

Vendredi 31 août matin (ICP)

Les lieux et les conditions d'une unification des sujets et de la construction d'une identité morale : comment et à partir de quoi construire son récit de vie ? à l'aune de quels modèles ?

- 9H : le rôle de la Bible dans cette formation (Céline Rohmer)
- 9H40 : comment éduquer aux vertus ? (Alain Thomasset)
+ questions
- 10H45 : PAUSE
- 11H15 : construction du sujet / construction de la communauté : point de vue catholique (réception d'*Amoris Laetitia*) (Oranne de Mautort), point de vue protestant (cf. la recherche de consensus sur le mariage homosexuel) (Laurent Schlumberger)
- + questions
- 12H30 : repas
- 14H : une table ronde avec les écureuils (des participants chargés de repérer les noisettes précieuses tout au long du colloque sur différentes questions) (Vincent Leclercq, Dominique Coatanea, Thierry Collaud)
 - qu'est-ce qui a changé ?
 - quelle normativité ? et de la part de qui ?
 - quelles pratiques pédagogiques et leur enseignement ?
 - quelles questions posées à la théologie morale ?
- 15 H : Conclusions :
- 15H30 : Fin

Inscriptions



L'inscription au colloque peut se faire dès maintenant en ligne en suivant le lien ci-joint : [Colloque ATEM 2018](#) (Cette procédure directe en ligne sera close le **26 juillet**).

Hébergements

Des hébergements ont été retenus pour les participants au colloque dans diverses maisons que chacun contacte directement. Ces logements sont retenus **jusqu'au 15 juin** (sauf séminaire Saint-Sulpice jusqu'au 12 aout). Contacter directement l'une de ces maisons avant le 15 juin, en précisant bien votre participation au colloque de l'ATEM).

➤ **Accueil Barouillère** (10 chambres)

Maison d'accueil des sœurs auxiliatrices
14 rue saint Jean-Baptiste de La Salle, 75006 Paris
Métro : Sèvres Babylone (L 12 ou 10) ou Vaneau (L. 10)
Réservations : +33 (0) 1 53 69 61 40
Accueil.Barouillere@auxi.org

Chambres : 42 € : par nuit et petit déjeuner
(uniquement pour les 29 et 30 août)
10 chambres pré-réservées pour l'ATEM jusqu'au 15 juin
(indiquer sa participation au colloque)

➤ **Maison Anne-Marie Javouhey** (15 chambres)

57 rue du Faubourg St Jacques, 75014 Paris
Métro : St Jacques (L. 4 et 6) et Denfert-Rochereau (L. 4)
Tél : 01 43 37 45 51
Fax : 01 43 36 84 02
E-mail : accueilamj@wanadoo.fr

Chambres : 37 € la nuit + 6 € pour les draps
(nuits du 29 et du 30 août)
15 chambres pré-réservées pour l'ATEM

➤ **Séminaire Saint Sulpice** (10 chambres ; réservation possible jusqu'au 12 aout)

33 rue du Général Leclerc, 92130 Issy-les-Moulineaux
Métro ligne 12 : Corentin Celton. Parking voitures.
Contact Mail : fr.niessen@club-internet.fr
Chambre 1 personne : 24 € la nuit draps compris (mais pas de linge de toilette) + petit déjeuner

➤ **Maison Rédemptoriste** (10 chambres)

170 Boulevard du Montparnasse, 75014 - PARIS
Itinéraire : RER B : Port-Royal ; Métro : Raspail (L. 4)
Contact 01.40.64.57.00 ou par mail : redemptoriste.maison@gmail.com
Chambres pour 2 personnes avec toilettes et salle de bains: 78 € la première personne, 18 € pour la deuxième personne. 2,53 € de taxe de séjour, le tout par nuit.
(nuits du 29 et 30 août)

LE MOT DE LA TRESORIERE

La trésorière profite de cette lettre pour vous inviter, si vous ne l'avez pas déjà fait, à régler votre cotisation, qui demeure cette année de 35 euros, ou 50 euros de soutien (ce qui nous aide pour la RETM). Si vous n'avez pas payé l'an dernier (je devrais vous envoyer ces jours-ci un rappel), il suffit de doubler la mise !

Pour envoyer un chèque (libellé à l'ordre de l'ATEM) : Catherine Fino (ATEM), 7 Passage de la Providence, 75020 Paris (France)

Pour les virements :

Adresse : Crédit Mutuel Paris 12/20 Saint-Mandé - Maraîchers, 87 rue d'Avron, 75020 Paris.

Compte ATEM : 10278 06217 00020244001

RIB : 10278 06042 00021065201 Clé : 27

IBAN : FR76 1027 8060 4200 0210 6520 127

BIC : CMCIFR2A

Un grand merci à tous ceux qui ont déjà payé leur cotisation et à ceux qui vont le faire, pour l'intérêt et le soutien accordé à l'ATEM !

Bien amicalement,

Catherine Fino
Trésorière de l'ATEM